



# VolCap Target

Eligible aux compte-titres et aux contrats d'assurance vie / de capitalisation

## Commercialisation du 2 Avril 2019 au 28 Juin 2019<sup>1</sup>

Titre de créance de droit Anglais d'une durée minimale de 5 ans et d'une durée maximale de 10 ans destiné aux investisseurs recherchant une diversification de leurs placements, ci-après le « titre » ou le « produit ». A cette fin le titre aura pour objectif de détacher des coupons annuels, en s'exposant à la performance de l'indice Euro Stoxx<sup>®</sup> Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis), ne permettant pas à l'investisseur de bénéficier des dividendes éventuels attachés aux valeurs le composant (dénommé « l'Indice »).

La durée de vie du produit est de 10 ans maximum, avec une sortie conditionnelle anticipée à 5 ans, 6 ans, 7 ans, 8 ans, ou 9 ans en fonction de l'évolution de l'Indice. L'investisseur doit donc disposer d'un horizon de placement de 10 ans.

Pour bénéficier du mécanisme de remboursement, l'investisseur doit avoir souscrit le produit pendant la période de commercialisation (sur la Valeur Nominale) et le conserver jusqu'à l'échéance. En cas de rachat avant l'échéance, le mécanisme de remboursement ne s'appliquera plus et le prix dépendra des conditions de marché au moment du rachat.

En souscrivant à ce produit, l'investisseur accepte de plafonner ses gains éventuels à un montant fixe prédéterminé, en contrepartie d'une protection de son capital initial (en l'absence de défaut de l'émetteur)<sup>2</sup>, quelle que soit la performance de l'Indice.

Documentation promotionnelle au 2 Avril 2019.

1. Une fois le montant de l'enveloppe initiale épuisé, la commercialisation du produit pourra être interrompue de façon anticipée avant le 28 Juin 2019.
2. Ce produit est émis par Deutsche Bank AG, London Branch et bénéficie des notations Standard & Poor's BBB +, Moody's A3, Fitch A- à la date de rédaction de cette brochure. Il est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur.

# Objectifs d'investissement

VolCapTarget est un titre de créance dont l'objectif est de préserver le capital des investisseurs et de détacher des coupons annuels en s'exposant sur le marché des actions européennes par le biais d'une formule basée sur l'évolution de l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis).

La date de remboursement du produit VolCap Target et le paiement des coupons sont conditionnés à l'évolution de cet indice **dividendes non réinvestis** (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant cet indice).

Le produit détache un Coupon fixe garanti<sup>1</sup> de 2% en année 1 et en année 2. De plus, si lors d'une date de constatation annuelle, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial, le produit détachera également un Coupon Conditionnel de 2% au titre de l'année écoulée.<sup>2</sup>

La maturité maximale du produit est de 10 ans. Cependant, le produit pourra bénéficier d'un remboursement anticipé à une date de constatation annuelle à partir de la 5<sup>ième</sup> année, dès que 5 Coupons Conditionnels auront été détachés.<sup>2</sup>

## Points Clés

- Un remboursement intégral<sup>1</sup> du capital initial à l'échéance du produit, celle-ci pouvant avoir lieu à partir de l'année 5 et au plus tard après 10 ans.
- Un coupon maximum de 4% en année 1 et année 2 puis un coupon maximum de 2% de l'année 3 à l'année 10 (au maximum 5 coupons), soit un taux de rendement annuel brut<sup>3</sup> de 2,83% au maximum et de 0,41% au minimum, en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis).<sup>3</sup>
- Une possibilité de remboursement anticipé automatique à partir de l'année 5, dès que 5 Coupons Conditionnels annuels auront été détachés.

## Informations importantes

**Les termes « capital » ou « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créances VolCap Target, soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des titres de créances VolCap Target hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 EUR le 28 Juin 2019 et une détention jusqu'à la date d'échéance le 3 Juillet 2029 ou jusqu'à la date de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates, le prix de vente dépendra des conditions de marché au moment de la vente, et est impossible à mesurer a priori. Cela s'applique également en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie. De plus, l'investisseur est exposé **au risque de défaut de Deutsche Bank AG.**

**Seuls les investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective bénéficient des avantages du produit.**

Le titre de créance VolCap Target peut être proposé en compte titres et comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. Cette brochure a pour objectif de présenter les caractéristiques du produit VolCap Target mais ne prend pas en compte les spécificités du cadre d'investissement dans lequel ce produit est proposé et notamment les frais de garde éventuels ou les frais des contrats d'assurance vie ou de capitalisation le cas échéant. Dans le cas d'une distribution par un assureur, celui-ci ne garantit pas la valeur des unités de compte et s'engage exclusivement sur leur nombre. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

1. Sauf cas de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur
2. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières du produit pour le détail des dates.
3. Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

## Avantages

- Le capital initial est garanti à 100%<sup>1</sup> : à l'échéance des 10 ans ou en cas de remboursement automatique anticipé à partir de l'année 5, l'investisseur est remboursé 100% de son investissement initial.<sup>2</sup>
- L'investisseur reçoit deux Coupons fixes garantis de 2% chacun, en année 1 et en année 2.<sup>2</sup>
- Si lors d'une date de constatation, de l'année 1 à l'année 10, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial, l'investisseur recevra un Coupon Conditionnel de 2%. Ce coupon potentiel viendra s'ajouter au Coupon fixe garanti en année 1 et en année 2. Au maximum 5 Coupons Conditionnels pourront être détachés.<sup>2</sup>

## Inconvénients

- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut ou mise en résolution sur décision du régulateur (« bail-in ») de l'Émetteur Deutsche Bank AG (impliquant un risque sur le remboursement) ainsi qu'à une dégradation de la qualité de l'Émetteur (impliquant un risque sur la valeur de marché du produit).
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 28 Juin 2019, et conservant l'instrument financier jusqu'à sa maturité effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 5 à 10 ans.
- La performance de l'Indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis) est calculée nette, dividendes non réinvestis. L'investisseur ne bénéficie donc pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice.
- Le coupon annuel potentiel étant plafonné à 4% en années 1 et 2 puis à 2% de l'année 3 à l'année 10, l'investisseur ne pourra bénéficier que partiellement de la hausse de l'indice.<sup>2</sup>



1. Sauf cas de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur
2. Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# Détails du mécanisme de coupon et de remboursement

## Mécanisme de coupon

### En année 1 et en année 2

Un Coupon fixe garanti<sup>1</sup> de 2% est détaché :

2% x capital initial<sup>2</sup>

Un Coupon Conditionnel supplémentaire peut être détaché :

- **Cas 1 : si à la date de constatation annuelle<sup>3</sup> l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial, un Coupon Conditionnel de 2% est également détaché :**

2% x capital initial<sup>2</sup>

- **Cas 2 : dans le cas contraire, aucun coupon supplémentaire n'est détaché**

Aucun Coupon Conditionnel

### De l'année 3 à l'année 10

Seul un Coupon Conditionnel peut être détaché, dans la limite de 5 Coupons Conditionnels au maximum (incluant les Coupons Conditionnels des années 1 et 2) :

- **Cas 1 : si à la date de constatation annuelle<sup>3</sup> l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial, un Coupon Conditionnel de 2% est détaché :**

2% x capital initial<sup>2</sup>

- **Cas 2 : dans le cas contraire, aucun coupon n'est détaché pour cette année**

Aucun Coupon Conditionnel

## Mécanisme automatique de remboursement anticipé

De l'année 5 à l'année 9, dès que 5 Coupons Conditionnels auront été détachés, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé :

100% x capital initial<sup>2</sup>

Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à la prochaine date de constatation annuelle ou jusqu'à la date de constatation finale. Si le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est jamais activé, le produit est remboursé à l'échéance des 10 ans et l'investisseur reçoit :

100% x capital initial<sup>2</sup>

1. Sauf cas de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Emetteur  
2. Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.  
3. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières du produit pour le détail des dates.

# Illustration du mécanisme de coupon et de remboursement : Scénario défavorable

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative dans l'objectif de décrire le mécanisme du produit.

- Si à chaque date de constatation annuelle<sup>1</sup>, de l'année 1 à l'année 10, l'indice est en baisse depuis l'origine, aucun Coupon Conditionnel n'est détaché et le mécanisme de remboursement anticipé n'est jamais activé.
- Le produit est remboursé à l'issue des 10 ans à 100% du capital initial<sup>2</sup>, et l'investisseur n'aura reçu que les deux Coupons fixes garantis de 2%<sup>2</sup> en année 1 et année 2. Ce scénario correspond à un taux de rendement annuel brut de 0,41%<sup>2</sup>.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Baisse de l'indice lors de chacune des 10 dates de constatation annuelle



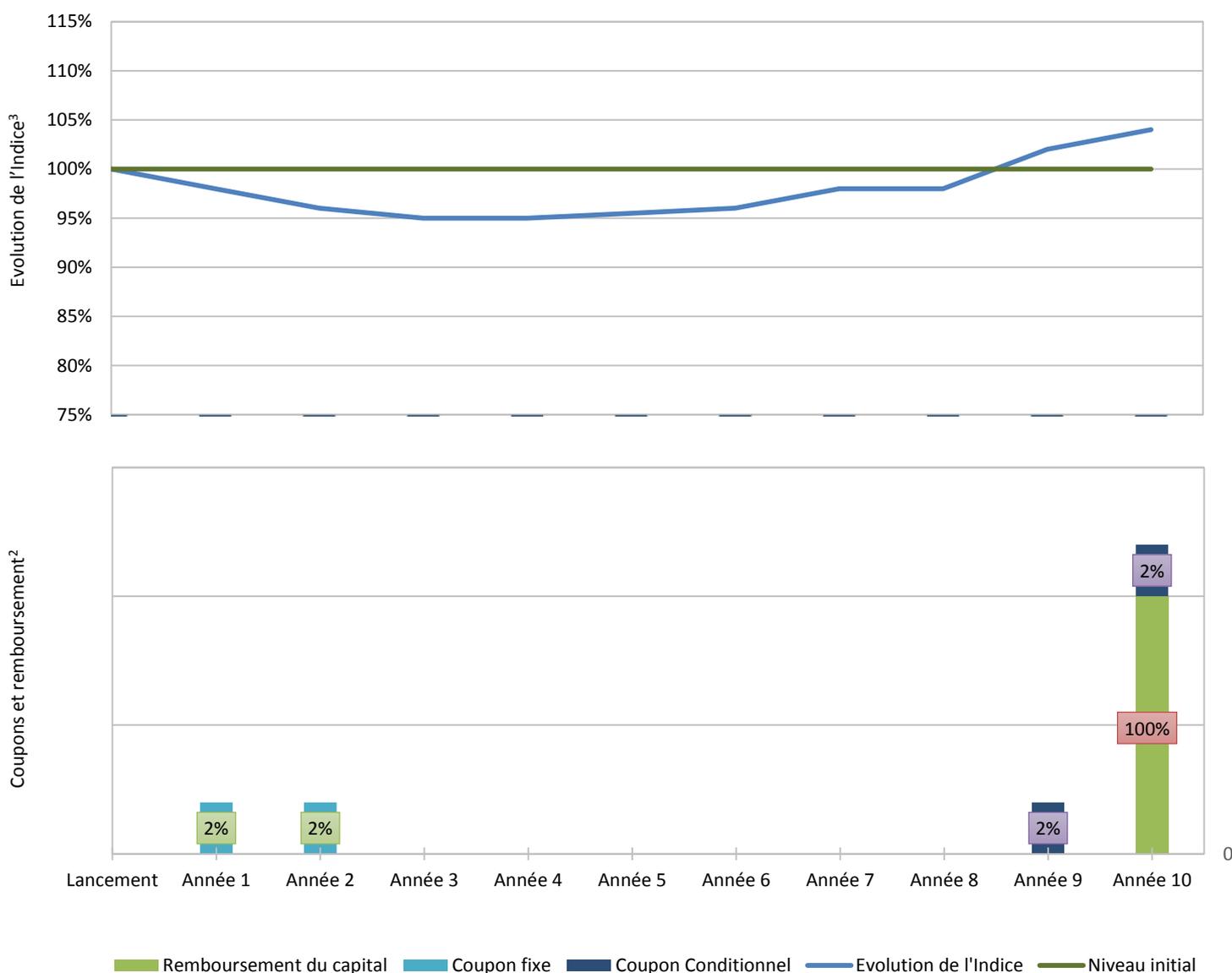
1. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières du produit pour le détail des dates.
2. Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
3. Les valeurs de l'indice dans le graphique sont exprimées en pourcentage de sa valeur de référence initiale.

# Illustration du mécanisme de coupon et de remboursement : Scénario médian

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative dans l'objectif de décrire le mécanisme du produit.

- Dans ce scénario, l'Indice reste inférieur à sa valeur de référence initiale lors de chaque date de constatation annuelle<sup>1</sup> de l'année 1 à l'année 8. L'indice devient alors supérieur à sa valeur de référence initiale lors des dates de constatation annuelle<sup>1</sup> des années 9 et 10 (date de constatation finale).
- Dans un tel scénario, l'investisseur reçoit les deux Coupons fixes garantis de 2%<sup>2</sup> en année 1 et année 2, ainsi que les deux Coupons Conditionnels de 2%<sup>2</sup> correspondant aux années 9 et 10. Le produit est remboursé à 100%<sup>2</sup> du capital initial à l'échéance des 10 ans. Ce scénario correspond à un taux de rendement annuel brut de 0,80%<sup>2</sup>.

## SCÉNARIO MÉDIAN : Baisse de l'indice lors de chacune des 8 premières dates de constatation annuelle, puis remontée au-dessus du niveau initial lors de dates de constatation annuelle 9 et 10



1. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières du produit pour le détail des dates.

2. Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

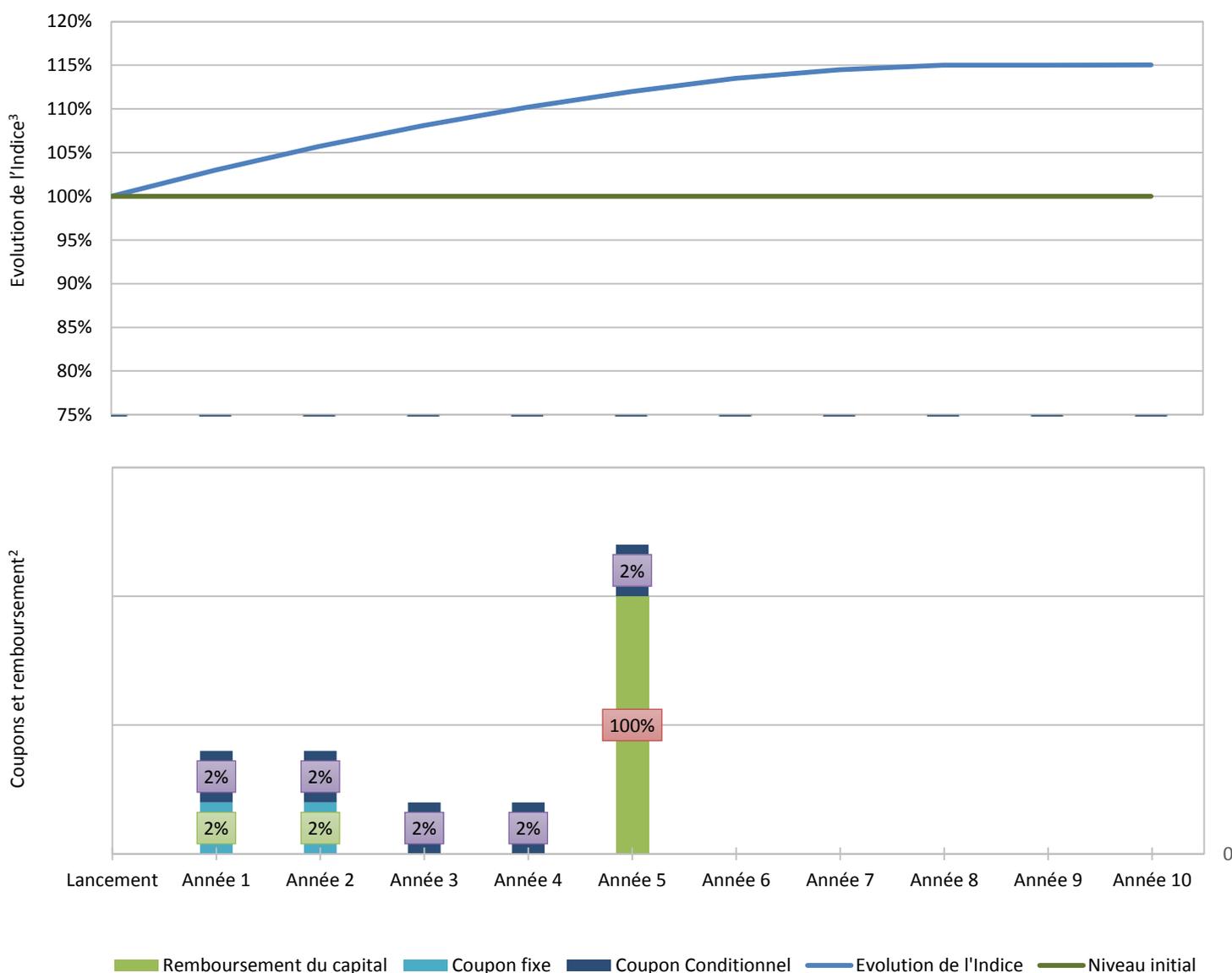
3. Les valeurs de l'indice dans le graphique sont exprimées en pourcentage de sa valeur de référence initiale.

# Illustration du mécanisme de coupon et de remboursement : Scénario favorable

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

- Si à chaque date de constatation annuelle<sup>1</sup>, de l'année 1 à l'année 5, l'indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur de référence initiale, le produit détachera un Coupon Conditionnel de 2%<sup>2</sup> pour chacune des années 1 à 5. Le mécanisme de remboursement anticipé est alors activé à la cinquième date de constatation annuelle<sup>1</sup>.
- Le produit est remboursé dès 5 ans à 100% du capital initial<sup>2</sup>, et l'investisseur aura reçu les deux Coupons fixes garantis de 2%<sup>2</sup> en année 1 et année 2 ainsi qu'un Coupon Conditionnel de 2% pour chacune des années 1 à 5. Ce scénario correspond à un taux de rendement annuel brut de 2,83%<sup>2</sup>.

## SCÉNARIO FAVORABLE : Hausse de l'indice lors de chacune des 5 premières dates de constatation annuelle



1. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières du produit pour le détail des dates.
2. Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
3. Les valeurs de l'indice dans le graphique sont exprimées en pourcentage de sa valeur de référence initiale.

# L'indice sous-jacent : L'EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis)

L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis) offre une exposition aux performances boursières des 30 sociétés de la zone Euro versant les dividendes les plus élevés au sein de leur pays. Pour intégrer l'indice, les actions doivent répondre à divers critères de sélection. Les critères principaux sont un taux de croissance du dividende par action historique sur cinq ans non négatif, la distribution d'au moins 4 dividendes annuels sur les 5 dernières années et un ratio dividende/bénéfices par action inférieur ou égal à 60%.

La performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne participent donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

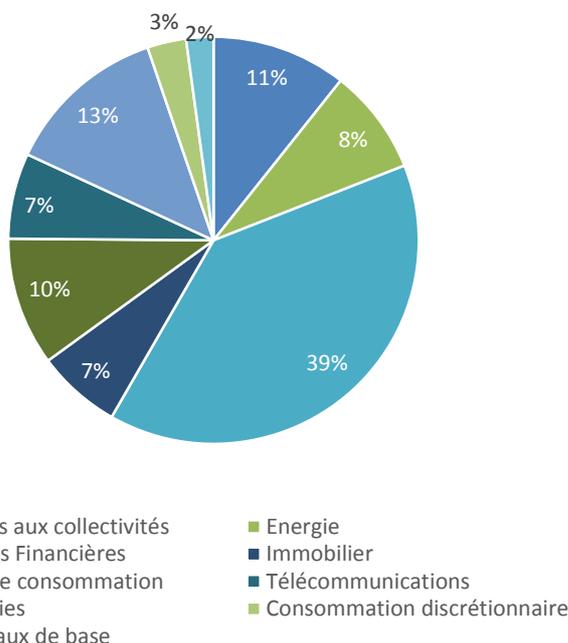
Les informations relatives à l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, sa composition et son évolution sont disponibles sur le site <http://www.stoxx.com>.

## EVOLUTION SUR 10 ANS DE L'INDICE EURO STOXX® SELECT DIVIDEND 30 (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

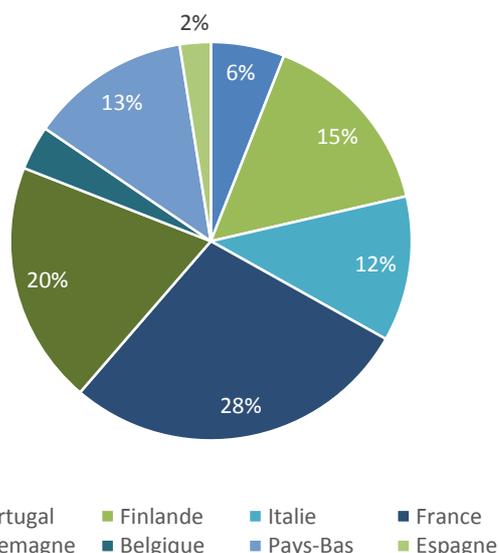


Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.  
Source : Deutsche Bank, Bloomberg, 19/03/2019

## RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE EURO STOXX® SELECT DIVIDEND 30



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE EURO STOXX® SELECT DIVIDEND 30



Source : Deutsche Bank, Bloomberg, 19/03/2019

Source : Deutsche Bank, Bloomberg, 19/03/2019

## Il est fortement recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.

Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques avant tout investissement envisagé ou réel dans ce produit.

Merci de consulter le prospectus de base pour y trouver une description détaillée du produit et, en particulier, revoir les facteurs de risque associés à ce produit. Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

### ➤ **Risque de perte en capital en cas de sortie :**

En cas de revente du produit avant l'échéance ou avant la date de remboursement anticipé, selon le cas, il est possible que l'investisseur subisse une perte en capital. Le prix du produit sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du sous-jacent, des taux d'intérêt, de la durée de vie résiduelle des titres ainsi que de la solvabilité de l'émetteur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (Pour plus de précision, il est recommandé de se référer au contrat d'assurance en vigueur).

### ➤ **Risque lié au sous-jacent :**

Le paiement des Coupons Conditionnels ainsi que la date de remboursement du capital et donc le rendement dépendent de la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis) et donc de l'évolution du marché des actions européennes.

### ➤ **Risques de marché :**

Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis), mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'émetteur.

### ➤ **Risque de liquidité :**

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

### ➤ **Risque de crédit :**

L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite, d'un défaut de paiement ou d'une mise en résolution de l'Émetteur, qui induit un risque sur le remboursement du produit. La capacité de l'Émetteur à rembourser ses créanciers en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.

### ➤ **Risque de conflits d'intérêts potentiels :**

L'Émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.



# Caractéristiques principales

<b>Dénomination</b>	VolCap Target	<b>Dates de remboursement automatique anticipé</b>	04/07/2024, 04/07/2025, 06/07/2026, 06/07/2027, 06/07/2028, 03/07/2029
<b>Forme juridique</b>	Titre de créance	<b>Date de la constatation finale</b>	28/06/2029
<b>Eligibilité</b>	Comptes-titres et unités de comptes d'un contrat d'assurance-vie / capitalisation	<b>Valeur Finale</b>	Cours de clôture de l'indice à la Date de constatation finale, divisé par le cours de clôture de l'indice à la date de constatation initiale.
<b>Droit applicable</b>	Droit anglais	<b>Agent de calcul</b>	Deutsche Bank AG, London Branch
<b>Emetteur</b>	Deutsche Bank AG, London Branch	<b>Offre au public</b>	En France uniquement
<b>Notation de l'Emetteur</b>	S&P BBB+, Moody's A3, Fitch A-	<b>Lieu de cotation / Listing</b>	Bourse de Luxembourg (Marché réglementé)
<b>Code ISIN</b>	XS1781867954	<b>Règlement / livraison</b>	Clearstream Banking Luxembourg S.A. / Euroclear Bank S.A./N.V.
<b>Montant Nominal de l'émission</b>	30 000 000 Euro	<b>Marché secondaire</b>	Deutsche Bank s'engage à fournir quotidiennement, dans les conditions normales de marché, des prix indicatifs d'achat/vente pendant toute la vie du produit, avec une fourchette achat/vente de 1%.
<b>Devise</b>	Euro	<b>Valorisation indicative</b>	Publiée par Six Financial Information de façon hebdomadaire sur les conditions de marché du Mercredi et tenu à la disposition du public en permanence .
<b>Valeur nominale</b>	1 000 Euro	<b>Double valorisation</b>	Une seconde valorisation sera calculée par une tierce partie indépendante de Deutsche Bank, Société Générale Securities Services, toutes les deux semaines.
<b>Minimum de souscription</b>	1 000 Euro	<b>Frais d'entrée</b>	Jusqu'à 4,00% maximum
<b>Sous-jacent (ci-après l'"indice")</b>	Indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis) Code Bloomberg : SD3E <Index>	<b>Frais de sortie</b>	0%, soit aucun frais à la charge de l'investisseur
<b>Prix d'émission</b>	100% de la Valeur nominale	<b>Commission de distribution</b>	Deutsche Bank paiera aux intermédiaires financiers agréés dans le cadre de l'offre de ces titres de créance une commission de distribution correspondant à un montant annualisé de 0.40% maximum, calculés sur la base de la durée de vie maximale des titres, quelle que soit la durée de détention des titres. Cette commission sera payée en une fois au plus tard le 28/06/2019 et sera acquise aux intermédiaires financiers quelle que soit la durée de détention des titres par les investisseurs. Ces frais sont inclus dans le prix d'achat. Plus d'informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Deutsche Bank.
<b>Prix d'achat</b>	100% de la Valeur nominale	<b>Documentation Juridique</b>	Le prospectus de base, les suppléments éventuels à ce prospectus de base, les conditions définitives d'émission et le résumé spécifique de l'émission sont disponibles sur les sites Internet <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et <a href="http://www.xmarkets.db.com/FR/Home">www.xmarkets.db.com/FR/Home</a> .
<b>Période de souscription</b>	Du 02/04/2019 au 28/06/2019, sauf en cas de clôture anticipée.		
<b>Date d'émission</b>	02/04/2019		
<b>Date de l'échéance</b>	03/07/2029		
<b>Durée de l'investissement minimale</b>	5 ans		
<b>Durée de l'investissement maximale</b>	10 ans		
<b>Date de constatation initiale</b>	01/07/2019		
<b>Dates de la constatation annuelle</b>	01/07/2020, 01/07/2021, 01/07/2022, 03/07/2023, 01/07/2024, 01/07/2025, 01/07/2026, 01/07/2027, 03/07/2028, 28/06/2029		
<b>Dates de paiement des Coupons</b>	06/07/2020, 06/07/2021, 06/07/2022, 06/07/2023, 04/07/2024, 04/07/2025, 06/07/2026, 06/07/2027, 06/07/2028, 03/07/2029		

## Avertissements

### ➤ **Disponibilité du prospectus :**

Le produit VolCap Target décrit dans le présent document fait l'objet de Final Terms en date du 02.04.2019 («Conditions Définitives») se rattachant aux prospectus de base « X-markets Base Prospectus » (en date du 08.02.2019) et « Debt Issuance Base Prospectus » (en date du 22.06.2018) conformes à la directive 2003/71/ EC (Directive Prospectus) et visés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF). Ces prospectus ont fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et ont été notifiés à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le résumé en français des «Conditions Définitives» (en date du 02.04.2019) ainsi que le résumé en français des prospectus de base « X-markets Base Prospectus » et « Debt Issuance Base Prospectus » sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, «[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)». Les « Conditions Définitives » en date du 02.04.2019 et le prospectus de base « X-markets Base Prospectus » ainsi que leur résumé en Français sont disponibles sur le site Internet [www.xmarkets.db.com/FR/Home](http://www.xmarkets.db.com/FR/Home). Ces mêmes documents sont disponibles auprès de Deutsche Bank sur simple demande.

### ➤ **Hors frais et/ou fiscalité applicable :**

L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

### ➤ **Caractère promotionnel de ce document :**

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Deutsche Bank AG et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

### ➤ **Exclusion de la responsabilité :**

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Deutsche Bank ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Deutsche Bank AG, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

### ➤ **Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique :**

Le présent document ne constitue pas une offre de produits aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les produits ne

peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les produits sont/ seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les produits ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de produits.

### ➤ **Avertissement relatif à l'indice :**

L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Deutsche Bank. Deutsche Bank n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

### ➤ **Avertissement de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 :**

L'EURO STOXX® Select Dividend 30 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

## Lexique

### ➤ **Valeur Nominale :**

Valeur d'une unité du titre de créance, fixée à la date d'émission

### ➤ **Défaut de paiement :**

Situation d'une entreprise qui ne règle pas une échéance de dette (financière ou d'exploitation) ou d'intérêts vis-à-vis d'un créancier. Il s'agit souvent de la première manifestation concrète des difficultés financières d'une entreprise.

### ➤ **Mise en résolution :**

Conformément à la Directive Européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, entrée en vigueur le 1er Janvier 2016, l'autorité compétente peut en cas de défaillance probable ou certaine d'un émetteur, réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie de la Valeur Nominal des titres de créance de cet émetteur. Dans ce cas tout montant payable par l'émetteur ainsi que la valeur de marché des titres peuvent être fortement réduits.